

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
Présents : 13  
Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 16 JANVIER 2023

N° D2023\_001

L'an deux mil vingt-trois et le seize janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s):** Jean-Pierre KLEIN (pouvoir à M. Bernard REY) M. Gilles BRIENS

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte FROMONT

**Date de la convocation :** 10 JANVIER 2023

**Date de l'affichage :** 10 JANVIER 2023

**OBJET : CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS**

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 313-1, L. 332-13 et suivants ;

CONSIDERANT que pour faire face aux besoins éventuels en cours d'année, et pour remplacer les agents absents pour congés annuels, il y a lieu, d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels ;

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents pour l'année en cours ;
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera fixée en fonction des nécessités du service. Le contrat pour emploi occasionnel sera conclu pour une durée maximale de 3 mois renouvelable 1 fois à titre exceptionnel.

Ainsi fait et délibéré ce jour

**Le Maire, Bernard REY**



Le secrétaire de séance,  
**Brigitte FROMONT**

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 26/01/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-210403396-20230116-D2023\_001-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023